



POULIGUENNAISE

BONNE ANNÉE

au Pouliguen, à ses habitants et aux amis de passage

*Confortés par l'accueil qu'a reçu notre premier bulletin, nous vous proposons le numéro 2. Nos articles, qui mettaient l'accent sur des dysfonctionnements et qui proposaient des démarches positives ont pu déplaire à certains, qui font courir de faux bruits. Nous nous en tenons aux faits et ne voulons pas entrer dans les polémiques. Citons cependant un seul exemple : "nous serions contre le boulodrome", **c'est faux** ; en fait, nous ne pouvons pas nous prononcer en l'état actuel du dossier (cf. article pages 4 et 5).*

N'écoutez pas les rumeurs, renseignez-vous à la source en nous contactant.

LES JEUNES ET ... LES MOINS JEUNES

On entend ou on lit, ici et là, que Le Pouliguen est une ville de "vieux" : et cela sonnerait presque comme une injure. Souhaitons à tous ces gens à la critique pour le moins peu charitable d'être, eux aussi, quand ils auront atteint la soixantaine, en aussi bonne forme que tous ces sexagénaires, septuagénaires et plus qui contribuent, notamment par leur engagement dans les nombreuses associations, à animer notre ville*. Deux questions :

1) à quel âge est-on vieux ?

2) est-ce une tare pour Le Pouliguen d'accueillir de nombreux retraités ?

N'est-ce pas plutôt le signe que, malgré certains problèmes, on se sent bien dans notre commune ?

D'autre part, il est vrai qu'en ce qui concerne les possibilités offertes aux jeunes pour s'installer dans notre ville, le déficit est bien là.

Alors, pour répondre aux besoins des jeunes et des moins jeunes, sans doute

faudrait-il avoir une politique affirmée et plus volontariste. Comment ?

- En créant **sans tarder suffisamment** de logements pour les jeunes ménages qui, ayant un emploi au Pouliguen ou dans le voisinage, ne trouvent pas d'offres correspondant à leurs possibilités financières.

- En se battant **avec conviction** pour la non fermeture des classes.

- En contribuant au maintien et au développement du commerce local, **par des actes concrets**.

- En affirmant la présence de notre ville dans toutes les instances locales.

Autant de sujets importants que nous ne manquerons pas de développer et pour certains, dès ce bulletin.

R.D.



* Ce jugement doit être, de toute façon, tempéré par le fait que, pendant les périodes de vacances, la moyenne d'âge des gens résidant au Pouliguen, baisse nettement.

LES LOGEMENTS SOCIAUX



Le logement est au cœur des préoccupations des citoyens, qui rencontrent de plus en plus de difficultés à se loger. Un constat particulièrement criant chez les plus modestes et les plus jeunes, notamment dans notre commune. La mise en place d'une politique communale du logement social est une des réponses possibles à ces difficultés.

Cette politique se doit d'être pensée à partir de quelques pistes de réflexion :

- **loi SRU** (relative à la solidarité et au renouvellement urbain) : taux de **20 % de logements locatifs sociaux** et **l'amende** qui en découle en cas de non respect,
- **la lutte contre la précarité énergétique,**
- **la précarité financière** accrue des ménages,
- **évolutions du logement social** : mise en vente de **logements locatifs sociaux** par les bailleurs, s'ils sont propriétaires du foncier ; passage de 20 à **30% du taux de la loi SRU.**

Cette politique doit répondre aux préoccupations spécifiques de notre commune :

- **juguler l'évolution démographique de notre commune** (baisse et vieillissement de la population, départ des jeunes),
- **gérer l'effort financier public en cherchant** un équilibre entre l'objectif de limiter l'amende SRU et l'effort financier de la commune pour le logement social,
- **établir une politique foncière tenant compte de la raréfaction du foncier,**
- **établir une politique urbaine et environnementale** (limiter la surdensité de notre territoire, lutter contre l'étalement urbain, préserver un cadre de vie harmonieux),
- éviter toute forme de création de " quartier sensible " susceptible de stigmatiser le logement social.

Réalité du logement social au Pouliguen

Cette réalité est résumée dans l'arrêté de carence du Préfet dont a fait l'objet notre commune le 27 juin 2011 : « ...l'objectif de réalisation de logements sociaux pour la période triennale 2008-2010 était de 24 logements...le bilan triennal 2008-2010 fait état d'une **réalisation de 0 logement social, soit un taux de réalisation de l'objectif triennal de 0%** ... le niveau d'atteinte des objectifs 2008-2010 est **le plus bas jamais constaté depuis 2005** sur la commune...les arguments avancés par la commune ne justifient pas ... l'absence totale de création de logements sociaux sur la période 2008-2010... ». Le **taux de majoration de l'amende** a été fixé à **100%** pour une durée de 3 ans ; le Préfet a demandé à son profit le transfert du droit de préemption de la commune.

Dans l'Écho de la Presqu'île du 23/09/11, en parallèle avec un recours contentieux de la commune contre cet arrêté préfectoral, un communiqué de presse du maire précisait : « *Le SCOT [document intercommunal] prévoit un quota minimum de 30% de logements sociaux ... cette position est le reflet d'une politique forte en faveur du logement social ... La ville du Pouliguen a choisi de s'inscrire pleinement dans ce programme...* ». Le Plan local de l'habitat de 2007 de Cap Atlantique, qui établissait déjà une politique pertinente en matière de logement social, aurait dû être suivi, depuis 2007, avec plus de conviction et de travail.

Peu importe ces contradictions et ces contorsions.

Le plus regrettable est qu'elles dénotent l'absence d'une vision cohérente de l'équipe municipale dans son approche du logement social.

Positions et propositions

En ce qui concerne le projet de logements sociaux de la rue du Croisic, tout en votant favorablement le 31/05/11, nous avons émis plusieurs demandes :

- **la renégociation du prix du bail fait par la commune au promoteur** : le bail est cédé au prix très faible de **80 000 €** pour une estimation des Domaines du prix du bail de 456 000 € ; l'effort communal est de 376 000 € ; une négociation aurait dû inciter le promoteur social à payer à hauteur de **186 000 €**,

- **favoriser l'arrivée de familles avec enfants**, cet objectif prioritaire n'étant pas atteint, en raison d'un trop faible nombre de grands logements ; **la typologie négociée** par la commune avec le promoteur, est fondée sur la demande existante de logements, évitant à ce dernier le risque d'une vacance, et non sur la volonté de favoriser l'arrivée de jeunes couples avec enfants,

- **négoier en vue d'accroître le contingent de logements réservés à la ville** sur cette opération (passer de 2 logements à 12) : les logements réservés au profit de notre commune doivent permettre de favoriser les candidatures de Pouliguennais,

- avoir une approche d'ensemble des **projets de la rue du Croisic et de la place de la Duchesse Anne**.

Notre insistance à lancer très tôt l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme était liée à la nécessité de bâtir tous ensemble, dans le débat et le consensus, une vision de l'évolution de notre commune dans laquelle **les projets auraient été la traduction de cette vision**. Aujourd'hui, les projets sont bouclés (rue du Croisic ; place de la Duchesse Anne, pourtant non voté !) alors que le PLU est à peine en cours d'élaboration

Quant au foncier du projet futur de la Duchesse Anne, malgré notre absence de connaissance du projet à l'époque, notre position du 31/05/11 était simple :

- **favoriser une maison médicalisée** susceptible de réunir plusieurs spécialités pour un meilleur accompagnement du patient, en lieu et place de ce seul cabinet médical, dont on ne connaissait alors ni le bien-fondé, ni l'objectif poursuivi,

- **favoriser la construction de logements locatifs sociaux, seuls pris en compte par la loi SRU**, au contraire des logements en accession sociale ; chacun sait que les logements en accession peuvent finir en résidences secondaires, avec la probabilité d'être fermés 10 mois par an,

- **conserver la maîtrise foncière des terrains** sur lesquels ces logements seront bâtis en ne les cédant pas et en envisageant un bail emphytéotique.

Le 8 décembre 2011, nous découvrons le projet de la Duchesse Anne ficelé par la mairie en juin 2011.

Désagréable surprise, ce projet va à l'encontre des positions exprimées :

- perte de la maîtrise du foncier par la commune en vendant les parcelles communales au promoteur,
- seulement 4 logements locatifs sociaux pour 11 logements en accession, aucun T5 et 3 T4 sur 15 logements,
- un cabinet médical d'environ 300 m² pour accueillir 5 médecins et 2 infirmières.

Au titre de la loi SRU, cela fait un gain de 2 logements locatifs sociaux pour la commune. Ceci explique cela. Il n'est peut-être pas anormal qu'en juin, le Préfet ait vu rouge.

LES BOULES ... UN BOULET ?

Nous avons l'impression que le projet de boulo-drome couvert et son devenir soulèvent beaucoup de questions, voire d'inquiétudes. Ce qui s'est passé jusqu'à présent révèle non seulement un manque de concertation avant les prises de décisions, mais trahit aussi un non respect des méthodes habituelles d'élaboration d'un projet.

Nous livrons donc à votre réflexion quelques faits et remarques ... **à vous de juger.**

RAPPELONS DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS D'INFORMATION

- Lors du conseil municipal du 23 novembre 2010, **M. Samama s'adressait au maire en ces termes** : « Vous allez faire des demandes de subventions. Quand on fait une demande de subvention, on envoie un plan de financement prévisionnel. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? »

Réponse du maire : « Ce serait intéressant de l'avoir. »

Il semble donc bien que, dès le début, on n'ait pas élaboré un plan d'action bien structuré.

- Puis, **comme ce projet** ne semblait **pas très bien perçu** par une bonne partie des Pouliguennais, qui s'interrogent sur son utilité et sur son coût, le maire a ajouté non pas « un projet culture, mais des activités culturelles. » (Conseil municipal du 23 novembre 2010).

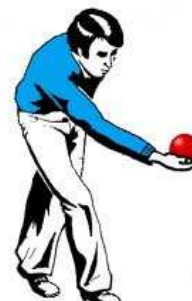
- **Petit problème** : Un élu de la majorité, membre de la commission culture, n'est pas d'accord avec cette modification :

" S'il y avait une réelle volonté de notre part de déterminer un projet culturel sur cet espace, nous y aurions travaillé en commission culture, ce qui n'a pas été le cas. Ne faisons pas rêver les Pouliguennais ... **La vocation culturelle de cette salle, je n'y crois pas** " (Conseil municipal du 22 nov. 2010)

Ces propos ont été corroborés par l'adjointe à la culture : à une question lui demandant si elle pouvait parler de l'axe culturel, sa réponse a été : "**Non, car il n'y en a pas.**" (CM du 22 novembre 2011).

- On lit dans l'Écho de la Presqu'île du 4 novembre 2011 : « En dehors des périodes pluvieuses, **les boulistes évoluent avec satisfaction dans le bois du Pouliguen.** »

- Enfin, pour **l'OMS**, "**la remise en état des installations sportives**" est impérative et doit passer avant la réalisation de ce boulo-drome (Écho de la Presqu'île du 4 novembre 2011)



ET LES FINANCES CONCERNANT CE PROJET ?

- Le projet est évalué à **1 342 307 euros**. (HT, on peut mettre de côté la T.V.A., puisque la commune la récupère en partie). Mais cette somme inclut-elle toutes les autres dépenses qui résulteront obligatoirement des utilisations multiples envisagées par le maire ?

- Ce dernier est-il crédible quand il déclare :

« Si l'on peut avoir **quelques centaines de personnes tous les mois en plus**, cela fera travailler les commerces...Le Pouliguen pourra être reconnu comme **un centre boulistique** ... » ? (Conseil municipal du 23 novembre 2010).

- Actuellement, **la seule subvention** obtenue est de 185 000 euros (CNDS Centre national pour le développement du sport), mais elle ne serait pas versée en cas de modification du projet initial.

- Une subvention a bien été demandée au Conseil général, mais comme **elle n'était pas assortie du plan de financement**, qui apparemment n'a jamais été élaboré, il est permis de douter qu'une suite favorable y soit donnée!

Il semblerait qu'une demande plus conforme ait été adressée tout récemment.

NOTRE PROPOSITION : UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE ET COHÉRENTE

- Examiner ce projet en s'interrogeant sur les autres besoins de la commune et sur sa capacité de financement. Cela présuppose que l'on mette en place une **vraie politique relative aux équipements publics présents et futurs de notre ville**, sans oublier de tenir compte d'une baisse future des dotations de l'État, d'une augmentation des taux d'intérêts en cas d'emprunt et de la volonté de ne pas augmenter l'impôt.
- Analyser les besoins réels auxquels cet équipement doit répondre, tant sur le plan sportif que culturel.
- Étudier l'impact touristique et économique.
- Établir un plan de financement prévisionnel et chiffrer un coût sur des bases transparentes, en précisant bien la part d'autofinancement de la commune.

Ces propositions ont été lues en conseil municipal par le groupe indépendant, d'une manière calme et posée : le maire a refusé d'y souscrire.

R.D.



DÉSILLUSION ET TRISTESSE

Dans notre premier numéro, nous avons évoqué la façon pour le moins discutable dont le maire avait retiré sa subdélégation à Madame Isabelle Penot-Leroi (article Taisez-vous, il n'y a rien à dire). Celle-ci a souhaité pouvoir s'exprimer dans nos colonnes, nous donnons volontiers suite à sa demande.

Quand, en 2007, le maire actuel m'a contactée pour faire partie de sa liste, j'ai accepté avec enthousiasme, car j'ai toujours voulu m'impliquer dans la vie de la commune. Après la dure campagne électorale, notre joie d'être élus en 2008 fut grande, mais rapidement cette joie céda la place au doute et à la déception du fait de l'attitude du maire.

Cependant, en 2009, j'étais nommée subdéléguee à l'intercommunalité, poste qui me comblait puisque je suis passionnée par le développement durable. J'avais déjà des fonctions dans différentes instances qui traitaient des problèmes de l'assainissement de l'eau, du traitement des déchets, de la saliculture, de l'élaboration du bilan carbone, etc.

Je me suis beaucoup impliquée dans le projet d'implantation d'enterrés, rue de la Plage notamment. On connaît les avantages de ce type de point d'apport volontaire, surtout là où se trouvent

beaucoup de restaurants.

Le maire n'a pas voulu dégager les crédits nécessaires, c'était certes moins valorisant que les halles.

2011 : c'est le retrait de ma délégation due, à mon avis, **à ma demande de débat** (par exemple sur le projet des halles). En fait, on attend de nous que nous acceptions tout et que nous votions " comme un seul homme ".

Aujourd'hui, je suis triste de voir ce qui se passe dans la commune : **projets mal préparés, mal défendus, manque de communication.**

C'est pourquoi j'ai rejoint le groupe " Le Pouliguen autrement". J'y trouve un état d'esprit, des méthodes de travail qui me remettent un peu de baume au cœur. Je suis sûre que si l'on nous écoutait un peu plus, Le Pouliguen ne pourrait en tirer que des avantages.

LES DIGUES : Enfin du nouveau !



Un bref rappel des faits

Suite au passage de la tempête Xynthia, le dimanche 28 février 2010, l'étier avait débordé et provoqué des dégâts considérables au Pouliguen et à la Baule.

Dans le bulletin municipal de juillet 2010, il est indiqué que " les trois communes riveraines de l'étier ont décidé unanimement de mener une étude sur l'évaluation du niveau d'eau extrême dans le port et en amont. Cette étude conduira également à définir les ouvrages de protection à réaliser. Nul doute que les préconisations de cette étude seront suivies d'effet sans délai."

Deux ans se sont écoulés. Où en sommes-nous ?

Ce dossier important, conduit par Yves Métaireau, maire de la Baule-Escoublac et président du SIVU du port, n'est pas aussi simple, d'autant que les mesures imposées par les services de l'État nécessitent un délai d'au moins trois ans avant tout rehaussement des digues.

Cependant une étude de faisabilité de confortement des berges et de protection contre les inondations fluviales et maritimes, établie par SOGREAH, a été présentée le 18 octobre 2011 aux riverains de l'étier. Il ressort de cette étude que le coût total des travaux est estimé entre 6,5 et 7,1 M € HT pour environ 7 km de berges.

Si on se réfère à cette étude, la note s'avère salée pour le Pouliguen :

3,2M €HT pour 2, 7 km dont 2,2 M € à la charge de la commune. On remarque que la Baule s'acquittera, pour ses 2,8 km, de 2,2 M € dont 1,25 M € à sa charge soit quasiment la moitié de la contribution du Pouliguen pour une distance équivalente.

Les intérêts des Pouliguenais ont-ils été bien défendus ?

Comment justifier cette répartition de l'enveloppe des travaux ?

Pourquoi cette répartition n'a-t-elle pas été faite au prorata du nombre de km ?

Quels seront ces travaux ?

- Un muret en béton et batardeaux d'une hauteur de 1,20 m à 1,70 m sur le quai Jules Sandeau dont l'habillage n'est pas chiffré.

- Des merlons en terre avec soutènement gabions sur les berges de la Minoterie.

Mise en évidence de la distorsion entre les deux communes

	Longueur de berges	Coût total	Participation communale
La Baule	2,8 km	2,2 M	1,25 M : 56 %
Le Pouliguen	2,7 km	3,2 M	2,2 M : 69 %

Des ouvrages provisoires

Compte tenu de la lenteur des procédures imposées par l'État, Y. Métaireau, accompagné d'Y. Lainé, a décidé, dans le cadre du SIVU du port, de financer **des ouvrages provisoires de défense de côtes et de l'étier**. L'enveloppe financière est de 500 000 à 650 000 €. Ces ouvrages, à réaliser avant la prochaine grande marée de mars 2012, sont un palliatif en

attendant les travaux définitifs financés par l'État.

Ces travaux de renforcement prévoient : la pose de sacs de lestage, la construction de murets, talus, et le confortement des berges avec enrochement. Deux bassins de rétention des eaux pluviales seront réalisés et un radar d'alerte de montée des eaux mis en place.

Réjouissons-nous de la décision de nos édiles.

Espérons que ces travaux provisoires ne deviendront pas définitifs.

Le SIVU a acté le lancement des études pour la mise en place d'un système de porte, **dit de porte d'èbe, à l'entrée du port.** Il serait intéressant de vérifier si ce type d'ouvrage pourrait contribuer à diminuer les frais du curage du port. **Cet ouvrage pour un coût plus raisonnable pourrait être pertinent, car** on peut douter de la réalisation des travaux définitifs du fait de la situation financière de notre pays. Y. Métaireau le dit lui-même : " Comme il ne faut pas trop compter sur des aides extérieures..., on va se débrouiller par nous-mêmes." De ce fait, il est essentiel qu'Y. Lainé, en sa qualité de vice-président du SIVU du port, **communiquent en toute transparence sur les suites de ces études, renégocient les participations respectives des différentes communes aux ouvrages futurs** et, qu'en sa qualité de maire du Pouliguen, il **affecte l'indemnisation perçue au titre de l'Érika** au financement de ces ouvrages.

La prudence est de mise

La municipalité du Pouliguen pourrait également profiter du délai imposé par l'État pour la réalisation des travaux définitifs pour améliorer certains ouvrages sur le plan architectural, notamment le muret en béton prévu sur le quai Jules Sandeau.

Enfin, il est important de **provisionner le coût des travaux définitifs** du fait de la raréfaction des subventions de l'État. La municipalité se doit d'être prudente dans le **choix de ses projets à réaliser d'ici la fin du mandat.**

Soyons vigilants, l'avenir est incertain, **les collectivités**, comme l'État le leur demande, **doivent contribuer à l'effort national.**

E.L.G.

CONTENTS...



Le grand succès du premier festival de chant "**A Nau Voix**", organisé par la municipalité.

L'installation du **marché de Noël** aux alentours du petit bassin.

... PAS CONTENTS

La mauvaise **gestion** du dossier du bouldrome.

Le traitement réservé aux **marchands ambulants.**

Le **manque de communication**, de **transparence** et de **pertinence** sur la plupart des dossiers et notamment :

- "Les Trésors d'Émi"
- Le projet de la place de la duchesse Anne incluant le cabinet médical
- Le chantier des halles
- L'orgue de l'église St Nicolas
- Le devenir de l'hôtel "L'Orée du Bois".



L'ÉVIDENTE POPULARITÉ DE LA RIGUEUR BUDGÉTAIRE APPLIQUÉE AUX FINANCES LOCALES



Dans d'un sondage réalisé par l'Ifop en mai dernier pour le compte de l'Observatoire de la fiscalité et des finances publiques, il ressort que pour 71% des Français, les collectivités locales (communes, départements, régions) ne font pas des efforts suffisants pour maîtriser leurs dépenses et éviter la hausse des impôts locaux.

La rigueur budgétaire, au moins au niveau local, serait donc populaire...

Faut-il s'en étonner ? Assurément non, surtout en périodes de crise, durant lesquelles il est naturel d'aspirer à plus de sérénité à travers des budgets maîtrisés.

Les Français, parmi lesquels les Pouliguenais, appellent donc de leurs vœux une gestion de leurs communes plus rassurante, c'est à dire plus équilibrée et plus transparente.

Nul ne peut en effet être sûr aujourd'hui de la capacité d'une commune à obtenir des subventions du Département, de la Région, de l'État. D'ailleurs, dans ce même sondage, on découvre que 75% des Français sont favorables à une réduction des subventions de l'État aux collectivités les plus dépensières...

De fait, **cette " popularité " de la rigueur au niveau local** peut avoir une conséquence importante – un véritable

effet d'aubaine - pour les responsables des finances publiques

En effet, puisque les Français sont d'accord, profitons-en pour demander aux collectivités de contribuer encore plus à l'effort nécessaire au rééquilibrage des finances publiques !

Pourtant, le plan d'équilibre des finances publiques annoncé par le Premier ministre le 8 novembre dernier a épargné les collectivités locales.

A priori, le budget des collectivités locales ne subira pas de nouvelles ponctions. Cependant, celui-ci représentant 20 % des dépenses de l'État, il est peu probable qu'il sera totalement épargné.

Déjà, il est demandé aux collectivités locales de faire preuve de plus de transparence dans leurs finances.

Il est vrai qu'un gel des dotations pour les années 2011, 2012 et 2013 avait été décidé il y a deux ans.

Les élus doivent donc assumer le coût de l'inflation et l'augmentation des charges avec une enveloppe de l'État constante de 50 milliards d'euros.

Cette logique sera-t-elle poursuivie dans la mesure où pour 2012 la réduction de la dépense publique passe de 1 à 1,5 milliard d'euros ?

Proportionnellement, la baisse des concours aux collectivités devrait passer de 200 à 300 millions d'euros Plus que jamais, et face à cette demande de la population, **la municipalité a donc le devoir de faire preuve de plus de rigueur, mais également de justifier de sa bonne gestion à travers une communication plus transparente des dépenses qui sont engagées, et qui engagent pour l'avenir. Bref, de se doter d'une vision budgétaire.**

Espérons que sur ce point, Le Pouliguen sera exemplaire...

D.D.

Vos réactions, vos idées, vos suggestions, vos interrogations...

Courriel : lepouliguenautrement@gmail.com

Tél. : 07 80 01 13 74

Adresse : Association "Le Pouliguen autrement"

8, rue du Meunier – 44510 Le Pouliguen